

ÉCOLE DE SOUTH KENSINGTON – CONSEIL D'ÉCOLE N°3

Mardi 18 juin 2019 de 16h à 18h

Sous réserve d'approbation lors du prochain Conseil d'établissement

Présents :

M. Philippe Corbet, directeur – M. Didier Devillard, proviseur – M. Benoît Gaudry, directeur administratif et financier – Mme Pardis Momeni, médecin scolaire – Mme Cerian Maraviglia, coordinatrice anglais primaire

Enseignants : Mme Nancy Bezoari, enseignante d'anglais – Mme Desvages, enseignante d'anglais – Mme Nora Semar, MS – Mme Sabrina Gros Gaudenier, CP – Mme Adeline Desplanques-Vairon, CP – Mme Sabine Golledge, CE1 – Mme Sylvie Rescourio, CE1 – Mme Virginie Houpert, CM1 – Mme Thida Tep, CM2 – Mme Emmanuelle Tsatsaris, CM2 – Mme Nicole Charreyre, CM2 – Mme Lucie Moss, CM2

Représentants des parents d'élèves : ACE : Mme Patricia de Middel – APL : Mme Elodie Grace Landou-Kitoudi – Mme Lamia Monceau – Mme Nahema Puget – Mme Ariane Vayid d'Incau – M. Stéphane Marquézy – Mme Yasmine Mignon Grégoire – Mme Hélène Bouyer – M. Jean-François Morin – Mme Sabrina Monteiro – Mme Karen Bargues – Mme Joséphine de Monès

Excusés : Mme Mary Watters, enseignante d'anglais – Mme Karen Gambino, enseignante d'anglais – Mme Fournier Dulac, IEN – Mme Samantha Imeneuraet, représentantes APL – M. Philippe Chauvet, Mme Agadeh Bozorgmanesh, représentants ACE

1. Questions d'ordre statutaire

1.1 Désignation des secrétaires de séance

M. Marquézy, parent d'élève, et Mme Maton, enseignante, sont secrétaires de séance.

1.2 Lecture des questions diverses (Annexe 1)

Les questions transmises par les représentants de parents élus au Conseil d'école sont lues et ajoutées à l'ordre du jour. Elles sont traitées en cours ou en fin de réunion.

2. Questions d'ordre matériel et financier

2.1 Travaux et équipements

Inscriptions et réorganisation de la distribution des salles de classe : La structure pédagogique change à la rentrée prochaine :

- Fermeture d'une classe de CM2 (fin de la politique de cylindrage à trois classes par niveau) ; il y aura donc 3 classes de CM2 à la rentrée au lieu de 4 classes jusqu'à maintenant.
- Ouverture d'une Petite section de maternelle (PS)
- Passage d'une structure « 1 classe de GS + 3 classes de CP », à une structure à « 2 classes de GS et 2 classes de CP ». En effet, le nombre d'inscriptions en CP a été bien plus faible cette année que les années précédentes, alors que le nombre de demandes d'inscriptions en GS était suffisant pour ouvrir une 2^{ème} classe de GS. Cette baisse en CP semble conjoncturelle. Si les demandes d'inscription le permettent l'an prochain, l'école reviendra à la structure « 1 classe de GS + 3 classes de CP ». M. Devillard informe que la structure pédagogique pourra être amenée dans les années à venir à s'adapter aux demandes d'inscription, avec par exemple des classes à double niveau.

Du fait de ces changements, quelques classes déménageront afin de réorganiser le 2^e étage pour que les classes d'un même niveau soient voisines les unes des autres. Au 1^{er} étage, une cloison sera montée dans la salle de motricité afin de créer la salle de classe de PS et la salle de sieste concomitante ; une des salles de classe de CP deviendra la salle de MS. Enfin, au 3^e étage se trouveront une salle d'anglais et la nouvelle salle de motricité.

Ces différentes réorganisation permettront d'offrir de bonnes conditions d'accueil aux élèves de maternelle, et de rationaliser les déplacements et décroisements des classes de l'élémentaire.

Entrées et sorties des PS : Les parents de PS seront les seuls autorisés à rentrer dans l'école pour accompagner leur enfant jusqu'au seuil de la classe. Un badge leur sera fourni, qu'ils devront obligatoirement porter. La sortie se fera, elle, par le 14 Harrington road.

Équipement informatique : La salle de classe de PS sera équipée d'un vidéoprojecteur interactif et d'un boîtier de 10 l'pads, comme les autres classes. Le 2^e étage bénéficiera dorénavant de deux classes mobiles (2 x 15 ordinateurs portables). Une classe mobile reste au 1^{er} étage. M. Corbet indique que le nouveau site Internet du Lycée a été lancé il y a quelques semaines. L'accès aux informations concernant le primaire est dorénavant plus direct ; l'école a également un nouveau site dédié, où l'on trouve des informations plus complètes et le blog de l'école.

2.2 Service médical

Visite médicale en GS : Le Dr Momeni informe que Cette année, les 28 élèves de Grande Section ont bénéficié d'une visite médicale à l'infirmierie, en présence des parents. Elle note, que par rapport aux années précédentes :

- les troubles visuels ont diminué, peut-être grâce à l'information des parents sur les dangers de l'utilisation des écrans chez les petits.
- 25% des élèves sont en retard dans le calendrier de vaccination (chiffre inchangé)
- les problèmes langagiers souvent en rapport avec le plurilinguisme, restent constants.
- les troubles tels que le manque d'attention, de concentration, l'impulsivité, ont tendance à augmenter en nombre.

Il est rappelé que chaque parent a la possibilité de consulter sur demande le compte rendu de cette visite.

Les projets d'accueil individualisés (PAI) : Ils concernent les élèves atteints d'une maladie chronique (allergies alimentaires, asthme, diabète, épilepsie, convulsions fébriles, etc.) qui nécessite un traitement particulier. Ils sont au nombre de 19 à South Kensington cette année, chiffre stable. Une formation sur l'usage d'EPIPEN est donnée en début d'année scolaire par le service médical aux enseignants et personnel de la restauration scolaire.

Les équipes éducatives : Le Dr Momeni et/ou l'orthophoniste de l'école assistent aux équipes éducatives réunies régulièrement par le directeur pour le suivi des élèves à besoins particuliers, dont certains bénéficient d'un Plan d'accompagnement personnalisé (PAP) ou d'un Plan personnalisé de scolarisation (PPS). M. Corbet rappelle que ces équipes éducatives réunissent toutes les personnes qui accompagnent l'enfant : parents, enseignant, directeur de l'école, médecin scolaire et/ou orthophoniste de l'école, spécialiste suivant l'enfant. 47 équipes éducatives ont eu lieu cette année à l'école. M. Corbet remercie toutes les personnes ayant participé à ces réunions pour l'engagement et l'esprit constructif des échanges.

Accidents : Le Dr Momeni constate une baisse du nombre d'accidents ayant nécessité un examen médical et/ou un traitement en milieu hospitalier (14 en 2018-2019). Les passages d'élèves du primaire à l'infirmierie ont également diminué grâce au protocole mis en place en septembre 2018 pour les petites plaies superficielles sur le corps.



3. Questions d'ordre pédagogique

3.1 Organisation de la rentrée 2019

La structure pédagogique : les changements à la rentrée prochaine concernent la fermeture d'un CM2 (fin du cylindrage à 3 classes par niveau), l'ouverture du PS et le passage à 2 classes de GS et 2 classes de CP.

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
1	1	2	2	3	3	3	3

Inscriptions : Il est trop tôt pour garantir l'effectif prévisionnel à la rentrée 2019. A l'heure actuelle, après la dernière commission d'affectation du 12 juin dernier, les effectifs attendus pour l'école de South Kensington sont identiques aux effectifs de cette année. Le seul creux se situe au niveau GS (11 places vacantes). Le nombre de départs annoncés est équivalent à celui annoncé à la même date l'an passé. Mais dans le contexte actuel, il reste impossible de savoir s'il y aura d'autres départs avant la rentrée et dans quelle proportion. D'autres commissions sont programmées début juillet et fin août.

Réponse à la question APL N°1 relative à l'impact du nombre de départs sur les frais de scolarité : M. Devillard informe qu'après le message envoyé par le Lycée il y a 15 jours demandant aux familles quittant l'établissement de se signaler, une vague de fiches de départ est arrivée pour atteindre un nombre conforme aux prévisions basées sur les chiffres des années précédentes. Lors des commissions, dans le secondaire comme en élémentaire, le Lycée a procédé à un prudent surbooking d'1 élève par classe. Mais en cas d'un nombre important de départs, il y aura forcément un impact sur les dépenses et sur les frais de scolarité. Il réserve le détail de ses perspectives de rentrée au prochain conseil d'établissement du 25 juin.

Mouvement des personnels : On note deux départs l'an prochain : Mme Geny-Huser et Mme Charreyre. Mme Nancy Bezoari prend un congé sabbatique d'un an. On note plusieurs arrivées :

- deux enseignantes : Mme Roblès-Roji, qui a effectué de nombreux remplacements dans l'école cette année, enseignera en MS ; et Mme Wong, enseignante d'anglais qualifiée, enseignera l'anglais
- deux Asem (Agent spécialisé des écoles maternelles) : Mme Bachmar, qui vient de l'école Marie d'Orliac et qui a déjà travaillé dans le passé à l'école de South Kensington ; et Mme Cousserans, qui est actuellement Teacher assistant dans une école bilingue de Londres.

Equipe enseignante en 2019-2020 :

- 1 PS : Mme Rescourio
- 1 MS : Mme Roblès-Roji
- 2 GS : Mme Calvo, et Mmes Kais et Saba
- 2 CP : Mmes Desplanques-Vairon et Humzah
- 3 CE1 : Mmes Golledge, Maton et Gros-Gaudenier
- 3 CE2 : Mmes Bonnefoy, Joubert et Marinosci

- 3 CM1 : Mmes Houpert, Semar, et M. Roch
- 3 CM2 : Mmes Moss, Tep et Tsatsaris

Accueil des nouvelles familles : Afin d'assurer le meilleur accueil possible aux nouvelles familles, plusieurs temps sont programmés : un rendez-vous individuel avec le directeur pour les parents de PS ; un « stay and play » pour les parents de PS-MS-GS ; une réunion générale de présentation et de visite de l'école pour toutes les nouvelles familles à deux dates différentes : fin juin et début septembre.

Rentrée scolaire : les informations sur la rentrée scolaire seront prochainement mises en ligne. La rentrée aura lieu le mercredi 4 septembre, avec la même organisation que cette année : rentrée échelonnée en maternelle ; accueil des familles dans la cour par vagues successives en élémentaire, où elles trouveront les listes de classes et pourront rencontrer l'enseignant de leur enfant.

Bilan des projets et actions pédagogiques : Des très nombreux projets sont menés dans toutes les classes au cours de l'année scolaire. Le bilan d'ensemble est caractérisé par une grande variété des projets et par une bonne exploitation de l'environnement proche de l'école.

- **Rencontres d'artistes** : différents auteurs de littérature de jeunesse sont intervenus dans les classes à différents niveaux ; des acteurs de théâtre ont animé un atelier pour les CM2.
- **Visites de lieux culturels** : Science Museum, Serpentine Pavilion, Saatchi Gallery, Ragged School Museum, Buckingham Palace, National History Museum, V&A Museum, Museum of London ...
- **Rencontres d'œuvres artistiques dans des domaines variés** : Peinture, sculpture, architecture, concerts de musique classique, spectacle de pantomime, pièce de théâtre...
- **Pratiques culturelles variées** : dessin, peinture, collage, modelage, chant choral, danse, théâtre, musical, cinéma, photographie...
- **Spectacle au Cadogan Hall** : Il aura de nouveau lieu l'an prochain, le 5 juin 2020, avec des élèves du secondaire et des élèves des 4 écoles primaires.

De nombreuses actions ont été menées dans le cadre du Parcours citoyen :

- **Education à la sécurité routière** : school travel plan en CP, CE1, CE2, CM2
- **Prévention de la violence et du harcèlement** : Ateliers animés par Mme Ghislaine Paul, enseignante et conférencière, en CM1 et CM2
- **Education à l'engagement et à la solidarité** : BBC Children in Need et Téléthon, du CE1 au CM2
- **Education au développement durable** : nombreuses actions sur le thème du recyclage tout au long de l'année scolaire à tous les niveaux de classe (Concours de dessin, ateliers recyclage, visite d'une usine de recyclage, carnaval avec matériaux de récupération, semaine de la Terre en avril...)
- **Conseil des élèves (CM2)** : élections, débats réguliers, rencontres avec le directeur en CM2
- **Connaissance des institutions (CM2)** : visite du parlement britannique

Enseignement de l'anglais :

Mme Maraviglia informe sur les résultats des tests d'anglais en CM2 cette année :

- 94.1% des élèves de CM2 ont atteint un niveau B1 ou supérieur (niveau du Cadre européen de référence pour les langues CECRL). Le niveau B1 est le niveau attendu dans les programmes français en fin de 3^{ème} au Collège.
- 112 élèves de CM2 sur 118 ont réussi les tests de niveau B1/B2 (advanced/fluent level, equivalent to 11+ exams in terms of difficulty level). 6 élèves sur 118 ont réussi les tests

de niveau A1/A2 (beginner/intermediate, niveau A1 attendu dans les programmes français en fin de CM2).

- 181 élèves se sont présentés le 2 mars dernier au test d'entrée en 6^{ème} section internationale, dont 69 élèves de l'école de South Kensington, pour 90 places offertes. 29 élèves de l'école ont été immédiatement reçus, et 3 autres élèves qui avaient été placés sur la liste d'attente ont ensuite été acceptés, dont un qui a renoncé et deux qui ont accepté. A ce jour, 31 élèves de l'école de South Kensington ont donc été acceptés en 6^{ème} section internationale.

Réponse à la question APL N°2a relative au nombre d'heures d'enseignement de l'anglais jugé insuffisant par certains parents :

M. Corbet indique qu'il n'est pas prévu d'augmenter les heures d'enseignement de l'anglais. Il reprend les chiffres donnés par Mme Maraviglia, qui indiquent que 94% des élèves de l'école atteignent en fin de CM2 le niveau B1 Upper intermediate ou un niveau supérieur, et rappelle que ce niveau B1 correspond au niveau attendu en fin de 3^{ème} dans les programmes français. La grande majorité des élèves atteint donc un très bon niveau d'anglais.

Il rappelle que les écoles AEFÉ bénéficient d'une dérogation spéciale permettant de passer de 24 heures à 26 heures d'enseignement hebdomadaires dans le but d'augmenter les horaires d'enseignement de langue vivante, et que grâce à cela, tous les élèves de l'école bénéficient déjà d'un renforcement du temps d'enseignement de la langue anglaise, avec 3 heures hebdomadaires. De plus, dès le CE1, ils bénéficient d'une heure supplémentaire d'enseignement, en anglais, d'une discipline non linguistique (DNL : histoire, géographie, sciences, éducation artistique...). Toute heure d'anglais qui serait ajoutée serait forcément une heure de DNL, afin de respecter les horaires d'enseignement par discipline auxquels les élèves ont droit. Ce qui augmente alors n'est pas un temps de travail de la langue anglaise, mais un temps d'exposition à la langue. Or cette exposition est déjà importante pour des élèves vivant à Londres. Certains d'entre eux le sont moins, et les enseignantes d'anglais conseillent alors aux parents d'inscrire leur enfant à des activités sportives et culturelles en anglais, ou de l'inscrire à l'un des deux ateliers périscolaires de l'école qui sont en anglais. L'école est soucieuse d'améliorer le niveau d'anglais de ces élèves qui ont plus de difficultés, en portant notamment l'accent sur les temps de soutien, qui sont prioritaires dans l'organisation des emplois du temps. M. Devillard observe que les difficultés en langue anglaise concernent une minorité d'élève et qu'une dérogation supplémentaire pour augmenter le nombre d'heures d'anglais n'est pas envisageable dans cette situation.

Il est important de considérer qu'augmenter le nombre d'heures d'anglais représente un coût pour l'établissement : 1 heure supplémentaire d'anglais par classe équivaut à 18 heures par semaine à l'école de South Kensington, soit un poste d'enseignant à créer.

Un tel changement n'est donc pas un simple ajustement technique et il ne peut s'envisager que s'il est porté par le Projet d'établissement. L'un des axes du Projet actuel porte sur le plurilinguisme, il a pour objectifs de développer les échanges sur les langues et cultures des élèves de l'établissement, et de développer la connaissance de la culture britannique par les élèves, deux axes sur lesquels travaille l'école.



Réponse à la question APL 2b relative au « programme d'écriture » en CE2 :

Mme Maraviglia informe que le groupe de compétence en écriture du CE2 mis en place cette année a très bien fonctionné. Elle espère, si les emplois du temps le permettent, que l'école pourra organiser à nouveau des groupes de compétence en CE2 et CM1 l'an prochain. L'enjeu est d'apporter à tous les élèves un soutien et un entraînement adapté. En maternelle, cela a été fait par l'enseignante qui prenait un petit groupe d'élèves pour des séances de 20-30 minutes, deux fois par semaine. En CE1, les élèves sont regroupés par compétence de lecture. En CE2 et CM1, les élèves ont régulièrement été regroupés par compétence d'orthographe, de fluence en lecture et de compréhension de lecture, pour un travail ciblé. Cette année, l'école a donc également offert la possibilité aux élèves de CE2 avec de bonnes compétences d'écriture d'être regroupés pour un travail adapté.

Mme Maraviglia considère important d'offrir à chaque élève un travail adapté à ses besoins et capacités. La différenciation en classe est d'ailleurs quotidienne et porte ses fruits. Si les différents emplois du temps le permettent, des groupes de compétence pourront être de nouveau proposés l'an prochain, en changeant d'objectif chaque trimestre, afin d'ouvrir cette possibilité à de nouveaux élèves : par exemple « reading comprehension » au 1^{er} trimestre, « oral skills » au second, etc. Pourront être intégrés dans ces groupes de compétence, des élèves ayant un niveau de maîtrise dans le domaine concerné suffisant pour pouvoir être extrait temporairement du groupe classe.

Réponse aux questions APL 3c, 3d, 3^e, et ACE N°1 et N°2 relatives au test d'entrée en 6^{ème} section internationale :

Il a été rappelé qu'aucun résultat aux tests d'entrée en section internationale ne serait diffusé, le test servant uniquement d'examen d'entrée. Les écoles privées britanniques qui appliquent des tests similaires ne donnent ni points ni commentaires sur les notes; on indique uniquement aux familles si leur enfant est reçu ou non.

Les tests du mois d'avril, quant à eux, sont passés dans 9 écoles françaises à Londres, et ont désormais un triple objectif:

- Déterminer le groupe de niveau approprié de chaque élève entrant en 6^{ème} Plurilingue
- établir un repère commun aux écoles londoniennes du niveau souhaité en fin de primaire
- informer les familles de la performance de leur enfant et indiquer les points forts et les points à développer

Mme Maraviglia ne cache pas sa déception face à la réaction de parents qui ont estimé que le processus de sélection n'était pas transparent. Elle a rappelé aux participants les mesures prises par le lycée pour assurer un traitement équitable à tous les élèves:

- tous les élèves ont passé le test d'entrée en 6^{ème} section internationale dans les mêmes conditions, un samedi matin au lycée ;
- les élèves des écoles participantes ont mélangés dans les salles d'examen ;
- Tous les surveillants avaient les mêmes instructions, à suivre scrupuleusement ;

- le test d'écoute a été enregistré de manière à ce que toutes les pièces entendent le texte dit par la même voix, livré à la même vitesse ;
- tous les tests ont commencé et se sont terminés exactement au même moment ;
- tous les tests des élèves étaient anonymes ;
- une journée de correction a été organisée avec les enseignants de l'enseignement secondaire, organisée et supervisée par Mme Maraviglia ;
- Mme Maraviglia et Mme Nichols, coordinatrice de la section internationale, ont modéré tous les documents d'écoute, de lecture et d'écriture. Un paquet entier de copies a été réévalué car la moyenne était inférieure à celle des autres paquets de copies ;
- la commission de la section internationale comprenait des parents, des enseignants, la CPE de 6^{ème}, les coordinateurs d'anglais et le proviseur. Tous les élèves ont été classés anonymement en fonction de leur score final et un processus de sélection précis et juste a été mis en place. La liste d'attente a également été établie lors de cette réunion.
- Une adresse électronique de la section internationale a été créée spécifiquement pour la communication entre les familles et le lycée. Tous les courriels envoyés à cette adresse électronique ont reçu une réponse rapide.

M. Devillard n'exclut pas la possibilité d'augmenter le nombre de places en Section Internationale à l'avenir. Il rappelle que la répartition des élèves de Section Internationale dans toutes les sixièmes au lieu de les regrouper en trois classes n'est pas envisagée car elle aurait un impact négatif sur les emplois du temps de tous les élèves de 6^{ème}, avec une journée rallongée et de nombreuses heures de permanence. De même, il indique qu'il n'est pas possible de réattribuer les places libérées par le départ d'élèves de section internationale à des élèves non retenus initialement.

4. Questions diverses

Réponse aux questions APL N°2a et 2b relatives aux ateliers du mercredi : M. Corbet renvoie au Procès-verbal du 1^{er} Conseil d'école où il expliquait qu'en accord avec les statuts de l'Association, seuls des membres du personnel du Lycée peuvent prendre en charge un atelier. Il n'est pas possible de faire appel à un intervenant extérieur. Il rappelle que l'association est prête à étudier les demandes des familles. Concernant la possibilité pour Duet Academy de récupérer dans la cour de l'école les élèves inscrits à leurs activités, il informe que cette décision a été prise avant son arrivée dans l'école pour des raisons de sécurité et d'organisation : en effet, Duet Academy récupère 120 enfants de l'école chaque mercredi ; cela était difficile à réaliser dans de bonnes conditions pour les élèves sur le rond-point. C'est donc le grand nombre d'enfants concernés qui a dicté cette décision, et une telle autorisation ne pourrait être donnée à un autre club qu'au-delà d'un certain seuil important d'élèves concernés.

Réponse à la question APL N°4 relative au prêt d'une salle aux associations : M. Corbet renvoie au Procès-verbal du 3^{ème} conseil d'école 2017-2018 où il expliquait les raisons pour lesquelles il n'était pas favorable à l'organisation d'une boum pour les CM2 sur le temps scolaire ou hors temps scolaire dans l'enceinte de l'établissement. Le prêt d'une salle pour d'autres événements reste tout à fait



possible ; il avait d'ailleurs été approché par l'APL à ce sujet en début d'année scolaire pour l'organisation d'une fête des parents, et avait informé l'association de l'accord du Lycée.

Réponse à la question APL N°5 relative au dispositif de choix d'un(e) ami(e) pour l'entrée en 6^{ème} : M. Corbet a consulté Mme Philippe, CPE de 6^{ème} en charge de ce dossier. Mme Philippe fait savoir que le bilan de la mise en œuvre de ce dispositif l'an passé a été positif : toutes les demandes respectant la procédure avaient été satisfaites. Cette année, seules de très rares demandes n'ont pu être satisfaites à cause du choix de LV2, et Mme Philippe a contacté les familles pour chercher une solution. M. Devillard informe néanmoins que ce dispositif nécessite un travail important et il n'exclut pas sa suppression à l'avenir si les ressources mobilisées pour sa mise en place deviennent trop importantes.

Réponse à la question APL N°6 relative à l'information sur l'organisation de la récréation des classes primaires pendant la semaine du bac : M. Corbet comprend tout à fait cette demande. Une information des familles sera envoyée l'an prochain.